



Comment prendre des décisions entre associés

Par **yannau**, le **14/07/2011** à **11:40**

Bonjour,

je voudrais savoir dans une société sarl auquel il y a 3 associés

1 associé à 40% de parts gérant

2eme associé 30% de parts

3eme associé 30% de parts, aujourd'hui il y a 1 associé qui s'est évanoui dans la nature on est en cours de procédure pour changer le statut est d'être que 2 associés 55%et 45% dans l'avenir.

ma question est pour les décisions importantes qui doivent se faire en assemblé général par vote, à 2 associés comment cela se passerait-il car a ce niveau je pense qu'il y aura pas de vote possible ? et là le gérant sera majoritaire 55%.

et en cas ou les associés ne peuvent pas se mettre en accord avec une décision ?.

ma 3eme question le gérant est -il le directeur général de la société ou cette fonction doit être mentionné dans le statut.

je vous remercie car c'est un peu flou dans le statut c'est pas écrit clairement il faut peut-être lire entre les lignes, mais du mal a comprendre.